

### **Règlement de la "Promotion hivernale"**

1. La promotion est valable du 09/02/2026 au 20/03/2026 inclus.
2. La promotion s'applique uniquement aux commandes passées dans leur intégralité pendant la durée de la promotion. Seule une commande confirmée par le client sous la forme d'une offre signée avec confirmation de tous les détails concernant la construction des fenêtres ainsi que leurs dimensions, d'un contrat signé et d'un acompte versé sur le compte bancaire pendant la durée de la promotion est considérée comme une commande passée.
3. L'absence de documents confirmés et d'acompte comptabilisé, ou la comptabilisation de l'acompte après la fin de la promotion, empêche de bénéficier de la promotion et la remise supplémentaire ne sera pas appliquée.
4. Une remise supplémentaire de 10 % sera déduite du prix d'achat net, après remise/accord, des fenêtres du Client. Les remises ne sont pas cumulables. La réduction supplémentaire ne s'applique pas aux frais de livraison.
5. Pour toute question supplémentaire, veuillez contacter votre représentant commercial.